

GUIDE DU PARENT

Camp de jour 2020

Loisirs La Providence
2575, rue Saint-Paul
Saint-Hyacinthe, QC, J2T 2A8
Téléphone : 450 773-7711

Coordonnatrice du camp de jour – site école Saint-Charles et Jacques-Cartier:
Frédérique Camiré alias Biscuit
@ : campdejour@loisirslaprovidence.ca
Coordonnatrice du camp de jour – site centre communautaire :
Laurie-Ann Gravel alias Blanche-Neige
@ : campdejour.specialise@loisirslaprovidence.ca

TABLE DES MATIÈRES

LE CAMP DE JOUR DES LOISIRS LA PROVIDENCE	3
FONCTIONNEMENT ET INFORMATIONS GÉNÉRALES	3
INSCRIPTION.....	4
CRÉDIT D'IMPÔT ET BILAN D'ÉTÉ	4
S'AMUSER DE FAÇON SÉCURITAIRE.....	4
HORAIRE D'UNE JOURNÉE TYPE AU CAMP DE JOUR.....	5
DÎNER ET COLLATION	6
ALLERGIES	6
CRÈME SOLAIRE	6
FORMATION DES GROUPES	6
LE RATIO ANIMATEUR / ENFANT.....	7
MESURES COVID.....	7
JE RESTE À LA MAISON SI.....	8
DISCIPLINE ET RÈGLES DE VIE	8
RÈGLES DE VIE AU CAMP DE JOUR.....	9
JOURNAL	9
BAIGNADE	9
PROCÉDURES.....	10
PROCÉDURE D'ARRIVÉ	10
PROCÉDURE DE DÉPART.....	10
ABSENCE.....	11
SANTÉ.....	11
<i>Questionnaire santé.....</i>	<i>11</i>
<i>Médicaments réguliers, occasionnel et/ou en vente libre.....</i>	<i>11</i>
<i>Accident majeur.....</i>	<i>11</i>
<i>Épidémie.....</i>	<i>12</i>
<i>Allergie et EpiPen.....</i>	<i>12</i>

Le camp de jour des Loisirs La Providence

Mission : Le camp de jour La Providence offre une programmation et d'animation de groupe à une clientèle âgée entre 5 et 12 ans pour une période de huit (8) semaines, sans hébergement, 29 juin au 21 août.

Valeurs : Les valeurs véhiculées par le camp de jour sont : le plaisir, l'encadrement, la sécurité et le développement du sentiment d'appartenance.

Objectifs : Le camp de jour des Loisirs La Providence désire offrir une programmation variée, planifiée en fonction de l'âge ainsi que des capacités d'apprentissage de la clientèle et en accord avec la mission et les valeurs de l'organisme.

Fonctionnement et informations générales

HORAIRE DU CAMP DE JOUR

Du 29 juin au 21 août 2020

7 h à 17 h 30

CLIENTÈLE : 5 à 12 ANS

*5 ans : avoir 5 ans au 30
septembre 2020

TARIFICATION

JOURNÉE COMPLÈTE DE 7 H À 17 H 30 INCLUANT
LE SERVICE DE GARDE

NOMBRE D'ENFANTS	1	2	3	4	5
Frais / semaine	90 \$	85 \$	80 \$	75 \$	75 \$

AIDE FINANCIÈRE

Le fonds d'aide pour le loisir a comme mission d'aider financièrement des jeunes maskoutains issus de familles à faible revenu à obtenir une plus grande accessibilité à des activités de loisir en couvrant une partie des coûts reliés à l'inscription. Pour les camps de jour, vous devez déposer votre demande avant le 15 juin. Lors de l'inscription, parlez-en au représentant de votre corporation de loisir.

****Des frais de retard seront chargés si l'enfant quitte après 17 h 30, soit 5 \$ pour 15 minutes par enfant.****

Inscription

INSCRIPTIONS

- La priorité est donnée aux enfants de 5 à 8 ans. Les frères et sœurs pourront s'inscrire en même temps.
- L'inscription se fait en ligne ou au téléphone seulement auprès de votre corporation de loisirs de quartier. Les instructions de paiement vous seront données par ceux-ci.
- Lors de l'inscription, vous devez avoir en main :
 - ▶ la carte Accès-Loisirs valide
 - ▶ la carte d'assurance maladie
 - ▶ Le numéro d'assurance sociale du parent payeur pour les relevés fiscaux
- Un nombre maximum de six semaines de fréquentation sera possible lors de l'inscription. Des semaines supplémentaires pourront être ajoutées par la suite si des places sont encore disponibles.

DATES D'INSCRIPTIONS

PREMIER ARRIVÉ, PREMIER INSCRIT

- 5 à 8 ans – Mardi 9 juin, de 11 h à 18 h
 - 9 à 12 ans – Jeudi 11 juin, de 11 h à 18 h
- Places restantes pour les 5 à 12 ans - Jeudi 18 juin, de 11 h à 18 h

Les inscriptions se dérouleront en ligne ou par téléphone seulement. [La procédure d'inscription en ligne](#) est disponible pour vous donner un coup de main.

Il est possible de consulter la [politique de paiement et de remboursement](#) sur notre site Internet.

Crédit d'impôt et bilan d'été

Les Loisirs La Providence transmettront en février 2021 un relevé 24 à chaque famille qui aura utilisé les services du camp de jour. Il est donc important d'inscrire le numéro d'assurance sociale du parent qui souhaite recevoir le relevé 24 lors de l'inscription. Il est de votre responsabilité de nous aviser de tout changement d'adresse. Les relevés 24 seront disponibles sur Internet seulement dans votre dossier d'inscription en ligne.

S'amuser de façon sécuritaire

On est très imagitatif au camp de jour nous avons déjà plein d'idées pour amuser vos enfants de façon sécuritaire.

Plusieurs mesures seront prises pour la sécurité de tous. La vie de camp de jour sera différente cette année, nous vous remercions de votre collaboration pour respecter les règles qui seront apportées.



Hygiène : Les enfants auront accès à l'eau courante pour le nettoyage des mains, ainsi que la solution hydroalcoolique, poubelles sans contact, papiers jetables.



Distanciation sociale : Nous prendrons la distanciation physique très au sérieux et nous respecterons la distance de deux (2) mètres entre les personnes. Afin de respecter cette mesure, les Loisirs La Providence effectueront leur camp de jour sur 3 sites différents, soit le centre communautaire, l'école Saint-Charles-Garnier et l'école Jacques Quartier.



Nous éviterons les contacts physiques (accolades, poignées de main, etc.). Ainsi, les activités pratiquées, incluant les activités sportives, doivent permettre de ne pas s'approcher à moins de deux (2) mètres d'une personne qui ne réside pas sous le même toit.

Les jeux extérieurs seront favorisés. Les jeunes auront du matériel individuel fourni, tel que les ciseaux, colles pour bricoler de façon sécuritaire.



Désinfection : Afin de limiter la contamination, la fréquence des nettoyages et désinfections sera augmentée. La désinfection des objets partagés, des installations sanitaires et des aires communes et autres surfaces devra se faire selon des horaires préétablis en utilisation de façon sécuritaire les produits d'entretien et de désinfection habituellement utilisés.

Horaire d'une journée type au camp de jour

7 h à 9 h	Arrivée des jeunes et accueil individuel
9 h 15	Début des activités AM
10 h 15	Collations
10 h 30	Activités
11 h 30	Dîner
12 h	Jeux libres encadrés
13 h	Reprise des activités PM
14 h 15	Collations
14 h 30	Activités
15 h	Retour dans le local pour la préparation des départs
15 h 30 à	Jeux et activités et départ graduel des jeunes

17 h 30

Nous comptons sur la collaboration des parents pour respecter les heures de départs et d'arrivée divulguées lors de l'inscription. Si votre enfant arrive en retard, vous devez téléphoner le camp de jour pour nous informer. **De plus, il n'y aura aucune sortie cette année.** Cependant, il se peut que des ateliers soient organisés par la corporation, mais il n'y aura pas de coût supplémentaire.

Dîner et collation

Les enfants qui dînent au camp de jour doivent apporter un lunch et deux collations. **Les boîtes à lunch et les contenants doivent être identifiés.** Nous vous suggérons de préparer pour votre enfant un dîner bien équilibré, regroupant le plus possible les 4 groupes alimentaires pour que votre enfant puisse avoir suffisamment d'énergie et ainsi passer une bonne journée. Les jeunes **n'auront pas accès au réfrigérateur et aux fours micro-ondes.** Les enfants ne pourront pas quitter le camp de jour pour aller dîner à la maison. **Si l'enfant quitte le camp de jour durant l'heure du dîner, il ne pourra pas revenir au camp.**

Allergies

Plusieurs enfants du camp de jour ont des allergies sévères et ont, en leur possession une dose d'adrénaline auto-injectable (Epipen). C'est pour cette raison que nous demandons aux enfants de ne pas apporter d'aliment contenant des **arachides, des noix.**

Crème solaire

Concernant la crème solaire, nous vous recommandons fortement pour le camp de jour de procurer à votre enfant de ***la crème solaire par vaporisateur.*** Les animateurs/trices ne peuvent pas appliquer la crème solaire à votre enfant afin de garder la distanciation sociale. Cependant, si pour une raison quelconque vous préférez que votre enfant utilise la crème solaire en crème, svp nous le mentionner dans le questionnaire santé.

Formation des groupes

Afin d'assurer la sécurité et le bien-être de tous (enfants et animateurs), les enfants doivent respecter certaines règles. Afin d'améliorer la qualité de vie au camp de jour, l'organisation intervient immédiatement dans les cas où l'enfant :

- Mets sa sécurité ou celle des autres en danger ;
- Manque de respect envers ceux et celles qui l'entourent ;
- Manque de respect envers le matériel utilisé et les lieux visités ;
- Ne respecte pas les règles et consignes de l'équipe d'animation.
- Aucun coup, bataille, injure, blasphème ou intimidation n'est toléré.

Puisque nous avons, pour l'été 2020, plusieurs sites, notre équipe de coordonnatrices s'efforcera de garder les enfants d'une même famille sur le même site. Les détails du groupe et du site de votre enfant vous seront envoyés par courriel au plus tard le 28 juin.

Groupe de votre enfant :

- Il gardera toujours le même groupe
- Il aura 2 animateurs par jour
- Il sera toujours dans le même local ou espace délimité
- Favoriser les jeux extérieurs avec des zones déterminées
- Le matériel sera désinfecté au fur à mesure

Le ratio animateur/enfant

Nous respectons le ratio proposé par l'association des camps du Québec.

- 5/6 ans : 1/10
- 7/8 ans : 1/12
- 9/12 ans : 1/15

Cependant, certains groupes seront moins nombreux puisque nous souhaitons garder une distanciation physique lors des activités à l'intérieur (ex. : jour de pluie)

Mesures COVID

Lorsqu'un participant développe des symptômes compatibles avec la COVID-19

- Fièvre
- Apparition ou aggravation d'une toux
- Difficultés respiratoires
- Perte soudaine de l'odorat sans congestion nasale, avec ou sans perte de goût)

Il doit être isolé en attendant que la personne qui en est responsable vienne la chercher. La coordonnatrice qui assure sa surveillance portera les équipements de protection individuelle (masque, visière, gants) et l'enfant aura également un masque pour protéger les autres. Le coordonnateur en loisir contactera la direction de la santé publique régionale pour déclarer un cas (ou un cas potentiel).

Je reste à la maison si...

Les enfants qui présentent des symptômes de la COVID-19 ou qui ont reçu un résultat positif doivent respecter les consignes d'isolement.

Les enfants qui ont été en contact étroit d'un cas de COVID-19 ou qui reviennent d'un voyage doivent respecter les consignes d'isolement qui s'appliquent.

Si votre enfant est malade, il devra rester à la maison pour la période nécessaire à son rétablissement. N'oubliez pas de nous aviser de son absence par téléphone ou courriel. De plus, si votre enfant a l'une de ces maladies, il est obligatoire de nous en aviser et nous suivrons la procédure du CSSS (garder l'enfant à la maison quelques jours).

Covid-19	Coqueluche	Impétigo	Oreillon	5 ^e maladie	Hépatite
Rougeole	Tuberculose	Méningite	Poux	Gale	Varicelle

Discipline et règles de vie

Nous faisons tout ce qui est en notre pouvoir pour que tous les enfants profitent d'un encadrement adéquat, d'un climat agréable et propice aux activités de loisirs. Cependant, les enfants ayant des troubles de comportement persistants ne sont pas tolérés au sein de notre camp de jour. Voici la procédure d'intervention qui sera utilisée au camp de jour :

1. Interventions (à plusieurs reprises de l'animateur) ;
2. Rencontre disciplinaire de la coordonnatrice de camp et de l'enfant, plus un appel téléphonique aux parents ;

3. Rencontre disciplinaire de la coordonnatrice du camp avec l'enfant et le parent avec un avis écrit signé par le parent ;
4. Suspension d'une journée, au choix de la coordonnatrice (un avis écrit ou verbal est émis au parent l'avisant qu'une récidive conduit à l'expulsion) ;
5. Renvoi du camp.
6. Advenant un événement considéré majeur par les Loisirs Assomption, les modalités d'intervention peuvent ne pas respecter l'ordre d'énumération ci-haut.

Règles de vie au camp de jour

Respect de l'environnement et du matériel :

- Je suis responsable et je prends soin du matériel que l'on met à ma disposition ;
- Je suis respectueux et je prends soin de l'environnement ;

Respect de tous ceux et celles qui t'entourent :

- Je respecte les responsables du camp de jour, les animateurs et les animatrices ainsi que mes compagnons de jeu ;
- J'écoute lorsque quelqu'un me demande le silence ;
- Je suis poli (e) : « S'il te plaît » et « Merci », deux petits mots magiques à intégrer à mon vocabulaire ;
- Je n'injure personne, je ne donne pas de coup et je ne me bataille pas, je ne crache pas (**tolérance zéro**) ;
- J'apporte mon sourire et ma bonne humeur afin de passer une belle journée.

Journal

Le journal hebdomadaire est l'outil de communication utilisé tout au long de l'été. Plusieurs informations utiles s'y retrouveront. Les activités spéciales et les sorties sont des exemples du type d'information transmis. Le journal sera envoyé par courriel tous les jeudis. Une copie sera affichée au centre communautaire, sur notre site Internet et sur la page Facebook.

Baignade

Pour l'été 2020, la piscine ne sera pas accessible aux jeunes du camp de jour. Cependant, les jeux d'eau seront fonctionnels. La situation étant évolutive, il n'est pas impossible que cela change. Nous vous tiendrons au courant de tous les changements.

Procédures

Procédure d'arrivée

Afin d'améliorer notre service et la sécurité de votre enfant, nous avons mis sur pied une procédure d'arrivée entre 7 h et 9 h le matin.

Aucun parent ne pourra rentrer dans l'édifice communautaire et dans les écoles tout au long de l'été.

- Chaque parent doit indiquer l'heure d'arrivée et de départ à son enfant lors de l'inscription
- Chaque enfant devra se laver les mains à l'arrivée
- L'enfant doit avoir son lunch froid et collation pour la journée (l'enfant doit dîner au camp de jour)
- L'enfant peut avoir son masque, s'il le désire.
- L'enfant devra apporter son matériel bien identifié, car il restera dans son local toute la semaine.
 - Sa crème solaire
 - Son maillot de bain, sa serviette
 - Chapeau ou casquette
 - Sous-vêtements ou rechanges
 - Bouteille d'eau bien identifiée (réutilisable)
 - Bas, espadrilles (les sandales et les crocs sont déconseillés)
 - Médicaments : dans le contenant original, avoir signé l'autorisation nécessaire. Le remettre à la coordonnatrice de votre site.

Procédure de départ

Afin d'améliorer notre service et la sécurité de votre enfant, nous avons mis sur pied une procédure de départ qui devra être respectée en tout temps. Advenant un changement à cette procédure, nous vous communiquerons la nouvelle par courriel.

Aucun parent ne pourra rentrer dans l'édifice communautaire et dans les écoles tout au long de l'été.

- Chaque parent doit indiquer l'heure d'arrivée et de départ à son enfant lors

- de l'inscription
- Chaque parent doit téléphoner à la réception du centre ou de l'école s'il arrive à une heure différente (exemple : un rendez-vous) de ce qui était déjà prévu au dossier respectif de l'enfant.
- Chaque enfant devra se laver les mains à son départ

Absence

Lorsque votre enfant doit s'absenter du camp de jour, il est de votre responsabilité de nous aviser au 450 773-7711 avec les informations suivantes :

- Nom et Prénom
- L'âge et le groupe de votre enfant
- La raison de l'absence

Santé

Questionnaire santé

Lors de l'inscription de votre enfant, plusieurs questions vous ont été posées. Si la situation de votre enfant change avant le début de l'été ou au courant de celui-ci, il est de votre responsabilité de nous en aviser le plus rapidement possible. Si le questionnaire santé n'est pas rempli à l'inscription, Les Loisirs La Providence se réservent le droit de refuser votre inscription.

Médicaments réguliers, occasionnels et/ou en vente libre

Si votre enfant prend des médicaments sur une base régulière et que ce dernier doit être administré par le camp de jour, vous devez fournir les médicaments nécessaires, dans le contenant original avec l'étiquette du pharmacien et **remplir le document disponible auprès de la direction**. Pour un médicament dont la prise est occasionnelle ou si vous désirez lui donner un médicament qui est en vente libre, **assurez-vous d'avoir signé les formulaires d'autorisation disponible auprès de la direction**. Les médicaments doivent être fournis par le parent et dans leur contenant original avec l'étiquette du pharmacien. Les notes écrites à la main ne sont plus admissibles. Un formulaire disponible à nos bureaux doit être rempli en cas de modification.

Accident léger

Si votre enfant se blesse légèrement au cours de son séjour au camp de jour, les animateurs et les coordonnateurs prodigueront les premiers soins sur place. Un suivi sera fait aux parents et un rapport d'accident sera également rempli.

Accident majeur

Voici notre procédure advenant un accident majeur à votre enfant

- Téléphonnez à la maison de l'enfant et/ou au numéro d'urgence :

- Si l'animateur ou le responsable du camp de jour n'a pas rejoint les parents ou le tuteur, il téléphone aux personnes à contacter en cas d'urgence inscrite sur la fiche d'inscription.
- Si aucune de ces personnes n'est disponible, la coordonnatrice du camp de jour prendra les décisions nécessaires pour faire traiter l'enfant.

IMPORTANT : Selon la gravité de l'accident, les services d'urgence (911) peuvent être contactés avant toute autre personne. Les frais d'ambulance sont aux frais des parents, le cas échéant.

Épidémie

Lorsque vous constatez que votre enfant a contracté un virus ou une maladie contagieuse (exemple : rougeole, varicelle, poux), vous devez obligatoirement avertir la coordonnatrice du camp de jour afin que les mesures nécessaires soient prises. Dans certains cas, l'enfant malade devra demeurer à la maison jusqu'à ce qu'il se porte mieux et/ou qu'il ne soit plus contagieux. Nous suivrons les recommandations du Centre local de services communautaires (CLSC) et du Centre de santé et des services sociaux (CSSS) à ce sujet.

Allergie et Epipen

Lorsque votre enfant souffre d'allergie, il est très important de nous le mentionner, peu importe la gravité de celle-ci. De plus, si votre enfant possède une Epipen, voici quelques indications à respecter afin que tous puissent passer un bel été. Nous vous demandons de sensibiliser votre enfant à l'importance de respecter ses consignes afin que nous puissions assurer sa sécurité de façon adéquate. Prenez note que tous nos animateurs ont reçu leur formation RCR et sont aptes à administrer la dose d'Epipen. Ils accompagneront votre enfant tout au long de l'été afin que les doses d'adrénaline suivent votre enfant.

1. Il est de votre responsabilité de fournir l'Epipen en bon état. Il doit être identifié au nom de l'enfant.
2. Tous les enfants doivent avoir avec eux en tout temps leur Epipen. À vous de choisir si l'enfant a un sac à la taille ou si l'Epipen se trouve dans son sac à dos. Nous vous suggérons d'avoir un sac à la taille. Ces derniers sont disponibles gratuitement sur le site Internet d'Epipen : <http://www.epipen.ca/fr/waistpack>
3. Lors d'activité aquatique, l'enfant doit apporter son Epipen à la piscine et la remettre à son animateur. L'animateur s'occupera de le ranger au bon endroit.
4. En sortie, l'enfant doit avoir son Epipen avec lui en tout temps. Que ce soit dans un sac à la taille ou dans son sac à dos.
5. Lors d'une sortie en milieu aquatique, l'enfant doit apporter son Epipen et la remettre à son animateur. L'animateur s'occupera de le ranger au bon endroit.